

AVIS PUBLIC – ERRATUM

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le 15 novembre 2021 a été publié l'avis public pour l'adoption, lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2021, du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

Le présent avis public rend obsolète l'avis public du 15 novembre 2021 et annule la séance extraordinaire du 14 décembre 2021.

Le budget pour l'exercice financier 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 seront adoptés par le conseil de la Ville de Sainte-Catherine lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu à une date ultérieure et qui sera annoncé par avis public.

Donné à Sainte-Catherine, ce 1^{er} décembre 2021



Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière